

EMPLOIS ET RECRUTEMENT

Le SNES-FSU demande des créations d'emplois d'enseignants pour permettre de diminuer les effectifs des classes en collège et lycée et améliorer les remplacements, mais aussi de personnels de vie scolaire et de Psy-EN. Il demande également une entrée dans le métier progressive et accompagnée et donc de revoir la formation des stagiaires, avec notamment un service en responsabilité d'un maximum de 6h.

1/ Quelle politique comptez-vous mettre en œuvre pour répondre aux besoins du système éducatif et rendre à nouveau le métier attractif (plan pluriannuel de recrutement, pré-recrutements) ?

Nous attirerons les meilleurs étudiants en redonnant de l'attractivité au métier de professeur :

- en mettant en œuvre un plan de pré-recrutement ouvert dès l'année de terminale et en licence
- en adoptant un plan pluriannuel de recrutement pour l'ensemble des concours
- en ouvrant des cycles rémunérés de préparation aux concours permettant aux salariés de s'engager sans perte de salaire dans une reconversion professionnelle – reconnaissance de l'expérience professionnelle des salariés en reconversion titulaires d'un concours de l'enseignement
- en mettant en œuvre le passage de l'échelon 1 à l'échelon 3 augmenté en début de carrière.

2/ Quelles sont vos propositions concernant les moyens nécessaires à l'encadrement de la vie scolaire et les personnels qui en ont la charge (CPE, AED, infirmiers et médecins scolaires, assistants sociaux) ?

Nous renforcerons les services de vie scolaire par :

- le recrutement de 8000 conseillers principaux d'éducation (CPE)
- la garantie de la présence d'au moins un CPE à plein temps dans chaque établissement
- un plan de pré-recrutement ouvert aux assistants d'éducation (AED)
- le recentrement sur le métier autour de ses missions éducatives
- le renforcement des équipes d'AED, en particulier dans les établissements d'éducation prioritaire (REP)
- la pérennisation des contrats des AED.

Nous renforcerons la prévention et l'éducation à la santé :

- en recrutant 6000 médecins, infirmiers, psychologues scolaires et assistants sociaux afin de permettre à tous les enfants d'avoir une visite annuelle
- la création d'une médecine du travail pour les personnels de l'EN .

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le SNES-FSU demande la reconnaissance des personnels – concepteurs de leurs métiers – dans leur travail, le respect de leur statut, de leur qualification et de leurs droits, et la prise en compte du travail collectif dans le temps de service. Il demande également une formation continue qui réponde aux attentes et besoins des personnels. Enfin, il demande une cessation progressive d'activité en fin de carrière.

1/ Un obstacle majeur aux apprentissages est le trop grand nombre d'élèves par classe : quelles mesures envisagez-vous pour lutter contre la surcharge des effectifs ?

Nous garantirons des moyens supplémentaires pour faire progresser tous les élèves :

- par le recrutement au moins 60 000 enseignants durant le quinquennat pour abaisser le nombre moyen d'élèves par classe,
- le rétablissement d'un véritable corps d'enseignants remplaçants

De plus nous engagerons un plan de titularisation des précaires de l'EN.

Nous mettrons également en œuvre une politique de l'éducation prioritaire répondant aux besoins éducatifs en nommant deux enseignants par classe en maternelle et primaire tout en réduisant massivement les effectifs par classe :

- 20 élèves maximum en maternelle, primaire, collège, lycée professionnel et technologique
- 25 en lycée général.

Nous renforcerons les dispositions permettant la maîtrise de la culture écrite par les dispositifs suivants:

- travaux en petits groupes en élémentaire
- 1h30 de cours dédoublés en français au collège ;
- dédoublements en mathématiques, travaux dirigés et travaux pratiques en sciences.

2/ Quelle est votre conception de la formation des maîtres et de l'entrée dans le métier ?

Nous voulons refonder totalement la formation :

- refonder le cadre national de la formation initiale au sein des écoles de formation (ESPE) qui seront associées à la formation continue des enseignants
- appliquer le droit à la formation continue en revenant sur l'autorisation préalable du chef d'établissement et proposer une année de stage à tiers-temps sur le service de tutorat
- intégrer à la formation initiale des enseignants une solide formation à la sociologie de l'éducation, la pédagogie, la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, et à la lutte contre les discriminations
- soutenir la recherche en éducation ;
- développer des partenariats entre l'EN et des mouvements pédagogiques agréés et augmenter le contingent d'heures de décharges attribuées à ces derniers.

AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

Le SNES-FSU demande le retour à des grilles horaires nationales d'enseignement intégrant des dédoublements et défend la gestion des personnels sous la responsabilité de l'État. Il demande de respecter la liberté pédagogique individuelle et collective des enseignants.

Etes vous favorable ou non à un élargissement de l'autonomie des établissements ? Si oui, dans quels domaines ?

Nous renforcerons le cadre républicain :

- en restaurant le cadre national des diplômes, programmes, statuts et horaires.
- en abrogeant les dispositifs qui balkanisent l'école : décret Peillon, réforme du collège, réforme Chatel, régionalisation de la carte de l'enseignement professionnel...

La liberté pédagogique individuelle et collective des enseignants passera par la reconnaissance de l'expertise enseignante et le renforcement des garanties statutaires :

- abrogation du décret Hamon d'août 2014 et de la réforme de l'évaluation
- pleine maîtrise de l'évaluation en interdisant toute immixtion hiérarchique et en revenant sur l'ensemble des procédures d'harmonisation informatisées.

L'AMBITION DU SECOND DEGRÉ

LE SNES-FSU demande un second degré cohérent de la Sixième à la Terminale dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans. Cette scolarité devra s'appuyer sur les enseignements disciplinaires ayant le souci de démocratiser, c'est-à-dire de lutter contre les inégalités afin de permettre l'accès à un baccalauréat conforté. L'orientation devra être repensée pour développer l'estime de soi, l'envie d'apprendre, de réussir et construire sa place dans la société.

1/ Quels sont pour vous les objectifs de la scolarité obligatoire ?

Tous les élèves sont capables. Ils méritent des professeurs qualifiés, formés et en nombre suffisant, qui leur dispensent un enseignement de haut niveau.

Notre projet pour l'école est en effet inséparable de notre projet de société.

À l'heure du défi climatique, l'école doit jouer un rôle décisif dans la préparation de la transition écologique. Alors que les inégalités n'ont jamais été aussi fortes et que la société est traversée par de multiples tensions, elle doit s'affirmer comme un espace de coopération et d'échanges et non de concurrence et de compétition. Creuset du peuple en formation, elle doit devenir le lieu de l'éducation à l'intérêt général où l'individu se prépare à l'exercice d'une citoyenneté enrichie de nouveaux droits.

L'émancipation, individuelle et collective, est la boussole de notre projet éducatif.

Émanciper, c'est instruire. Seule richesse qui augmente pour chacun quand on la partage entre tous, le savoir repousse les frontières de l'ignorance et en grandissant l'individu, grandit la société dans laquelle il vit.

Émanciper, c'est qualifier. La qualification est la garantie d'une maîtrise professionnelle durable parce que susceptible de s'enrichir et d'évoluer. Reconnue par les conventions collectives, elle est source de droits sociaux. À l'heure de l'inversion de la hiérarchie des normes, elle est l'un des fondements de la République sociale que nous voulons bâtir.

Émanciper, c'est affranchir l'individu de toute influence, développer l'esprit critique, parvenir à l'autonomie pour être libre. Condorcet assignait à l'école la mission de « former des citoyens qui ne s'en laissent pas conter mais qui entendent qu'on leur rende des comptes ».

Nous faisons nôtre cette formule.

2/ Quelles mesures prendrez-vous pour viser partout la mixité scolaire et sociale, réduire les inégalités face aux apprentissages, prévenir et résorber l'échec scolaire ? Quelle politique entendez-vous mener vis-à-vis de l'enseignement privé ?

Généraliser la gratuité et garantir la mixité :

- garantir la gratuité des cantines, du transport, des sorties scolaires, des manuels et de matériels sans marques, des équipements et fournitures dans la voie professionnelle.
- mettre en place un groupe de travail associant universitaires, élus locaux, parents d'élèves, syndicats, ministères de l'EN, du logement, des transports, chargé d'établir une carte scolaire intégrant les établissements privés.
- ouvrir dans les lycées des périphéries urbaines, rurales et d'Outre-mer des options rares réparties sur plusieurs classes ;
- bonifier les bacheliers L et ES dans le cadre de la procédure d'affectation post-bac dans certaines filières sous tension.
- réunir un groupe de travail réunissant syndicats, associations de parents d'élèves, ministères de l'EN et de l'aménagement du territoire chargé d'établir une carte de l'éducation prioritaire, intégrant les lycées, et répondant aux besoins éducatifs sur la base de critères objectifs et transparents.
- harmoniser par le haut les dispositifs des établissements de l'éducation prioritaire pour parvenir à un label commun à tous les établissements.
- viser la stabilisation des équipes pédagogiques.
- assurer un soutien scolaire gratuit par le service public d'éducation.
- rétablir et développer le réseau des centres d'insertion et d'orientation (CIO) et des psychologues de l'Éducation nationale.
- former des volontaires au co-enseignement ; offrir la possibilité de consacrer les deux dernières années de carrière au suivi des élèves en difficulté, à la coordination des projets de l'établissement et à la formation des enseignants stagiaires.
- réserver les fonds publics à l'école publique, abroger notamment la loi Carl.
-

3/ Qu'envisagez-vous pour le collège ? Reviendrez-vous sur la réforme de 2016 ? Si oui, comment et avec quels objectifs ?

- abroger les dispositifs qui balkanisent l'école : décret Peillon, réforme du collège, réforme Chatel, régionalisation de la carte de l'enseignement professionnel...

Transmettre les savoirs :

- replacer les disciplines (français, mathématiques, sciences, histoire et géographie...) au cœur des apprentissages en rétablissant les heures disciplinaires.
- réouvrir les options bi-langues, européennes et des options langues anciennes au collège réparties sur plusieurs classes.
- étendre l'allocation aux enseignements technologiques des horaires actuellement dévolus aux « enseignements transversaux ».

4/ Etes-vous favorable à une réforme du baccalauréat ? Si oui, laquelle ?

- en finir avec le contrôle continu aux baccalauréats et au brevet pour garantir l'égalité et l'anonymat des candidats.
- bonifier les bacheliers L et ES dans le cadre de la procédure d'affectation post-bac dans certaines filières sous tension.
- rétablir le bac pro en 4 ans afin de garantir la transmission des savoirs nécessaires à l'élévation du niveau de qualification et à la maîtrise professionnelle.
- bonifier les bacheliers professionnels et technologiques afin de favoriser les poursuites d'études en BTS, DUT et licences professionnelles.

CARRIÈRES, SALAIRES, PENSIONS

Le SNES-FSU demande de programmer un plan de rattrapage des salaires et que la plupart des indemnités soient intégrés dans le traitement. Il demande aussi d'améliorer le pouvoir d'achat des retraités.

1/ Etes-vous favorable à une augmentation des salaires des personnels de l'Education Nationale ? Par quels moyens ?

Nous proposons la revalorisation du traitement de 7 % pour rattraper le gel du point d'indice gelé entre 2010 et 2016 et la négociations avec les organisations syndicales en vue de l'augmentation du traitement des personnels de l'EN, notamment dans l'école primaire pour être au niveau des autres pays de l'OCDE.

2/ Envisagez-vous des mesures d'indexation des pensions de retraite sur les évolutions salariales ?

Nous proposons de restaurer le droit à la retraite à 60 ans à taux plein et de ramener la durée de cotisation pour une retraite complète à 40 ans.

3/ Quelle politique comptez-vous mener pour résorber la précarité dans le second degré de l'Éducation nationale (accès au statut par titularisation, gestion...) ?

par l'engagement d'un plan de titularisation des précaires de l'EN.

SPECIFICITES ACADEMIQUES

1/ Politique des langues : Etes-vous favorable au bilinguisme ? Avec quels moyens ?

Oui. Avec tous les moyens nécessaires.

Comment comptez-vous garantir un accès plus large aux langues dans toute leur diversité (espagnol, portugais, italien, arabe, russe, turc, etc) ?

En réouvrant les options bi-langues, européennes et des options langues anciennes au collège réparties sur plusieurs classes

2/ Laïcité : Quelle est votre position sur l'enseignement religieux en Alsace ?

Nous abrogerons le Concordat et les statuts spécifiques en Outre-mer.

3/ Apprentissage : Quelle place réserverez-vous à l'apprentissage ? Selon vous, faut-il rattacher l'intégralité des formations par apprentissage au service public d'éducation ?

Nous développerons l'enseignement professionnel et technologique public par:

- la construction de lycées professionnels dotés d'équipements de qualité afin d'augmenter les capacités d'accueil, de garantir un maillage fin de lycées polytechniques sur l'ensemble du territoire et de véritables choix d'orientation aux élèves.
- l'ouverture d'un lycée professionnel maritime dans chaque département littoral et intégrer des lycées agricoles au ministère de l'EN dans le respect de certaines de leurs spécificités (animation socio-culturelle et coopération internationale).
- l'augmentation de 23 % à 50 % de barème de la taxe d'apprentissage destiné au financement des formations technologiques et professionnelles sous statut scolaire.
- la suppression des aides à l'apprentissage de manière à développer la formation professionnelle sous statut scolaire.

4/ Orientation : engagerez-vous un plan de reprise par l'Etat des CIO départementaux ou financés actuellement par les collectivités locales ? Cela afin de garantir à toutes les familles un service public d'orientation de proximité ?

Nous établirons et développerons le réseau des centres d'insertion et d'orientation (CIO) et des psychologues de l'Éducation nationale.